

Ministère de la culture et de la communication
CGT-Culture – Snac-FO – Snac-FSU – SUD-Culture

- Communiqué de presse -

<h1 style="margin:0">RGPP</h1> <h2 style="margin:0">MITTERRAND : PAS DE CHANGEMENT !</h2>

Ce jour, le 27 juillet, le Ministre Frédéric Mitterrand a convoqué un Comité technique paritaire ministériel (CTPM) dont l'objet principal était l'examen des textes sur la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication liée à la RGPP*.

A l'heure où notre pays célèbre les cinquante ans du ministère, ce projet porte gravement atteinte au devenir de ses politiques, de ses missions et de ses structures.

Il s'agit ni plus ni moins de la liquidation :

- de la direction des archives de France,
- de la direction des musées de France,
- de la direction de l'architecture et du patrimoine,
- de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles,
- de la délégation aux arts plastiques,
- de la direction du livre et de la lecture,
- de la délégation au développement et aux affaires internationales, etc.

D'entrée, le Ministre a annoncé que, pour lui, ce CTPM de fin juillet serait l'unique séance qu'il entendait consacrer à ce sujet.

Ce faisant, il a expressément rejeté la demande que nos quatre organisations lui avaient préalablement adressée de renvoyer au mois de septembre le vote en CTPM sur des textes éventuellement modifiés, après que le Ministre fraîchement arrivé rue de Valois eut pris le temps d'une véritable concertation sur ces enjeux majeurs.

Dans ces conditions, nous avons, ensemble, refusé de siéger.

Ainsi donc, un mois après sa nomination et sans même avoir rencontré l'ensemble des organisations syndicales représentant les personnels du ministère, le Ministre considère que le dossier laissé en l'état par sa prédécesseure est maintenant bouclé.

L'ouverture d'esprit revendiquée par Frédéric Mitterrand lors de sa prise de fonctions n'a pas fait long feu.

Pour nos quatre organisations, le sujet ne saurait être clos, et notre mobilisation continue.

Les Comités techniques paritaires des directions d'administration centrale, programmés en septembre, seront autant d'occasions de faire entendre au Ministre le rejet unanime de ses décisions.

* RGPP : révision générale des politiques publiques